

FICHES PRATIQUES

VERSIONS 2015

E – 0131/1

Référentiel	ISO 9001	ISO 14001	
§		6.1 – 8.1	

Problème posé

Quel est le niveau de prise en compte du cycle de vie exigé pour une certification ISO 14001 ?

Réponse

Le cycle de vie d'un produit ou d'un service s'entend des matières premières ou ressources nécessaires à sa production jusqu'à sa fin de vie (élimination, valorisation). La notion de perspective de cycle de vie implique que l'organisme, dans sa réflexion et sa politique environnementale, considère les effets environnementaux de la vie de son produit ou service, sans pour autant qu'une démarche d'analyse exhaustive soit exigée (ACV). En effet, la connaissance des aspects environnementaux de toutes les étapes du cycle de vie peut conduire à des recherches longues et coûteuses hors de portée de nombreux organismes.

Pour les aspects environnementaux, la perspective de cycle de vie est limitée par la capacité de l'organisme de maîtriser ou d'influencer les aspects environnementaux de ses activités, produits ou services en amont ou en aval du domaine d'application de son système de management environnemental.

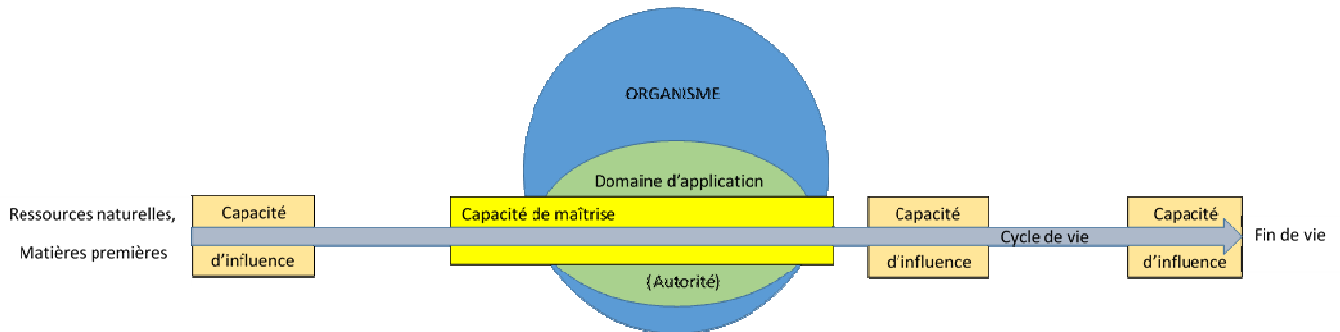
Pour la planification et la maîtrise opérationnelles :

-
- L'organisme peut maîtriser certains éléments du cycle de vie (par exemple : choix de matériaux renouvelables, emballages réutilisables, mode de transport à bas carbone etc.), notamment au travers du processus de conception et de développement.
- c'est via les relations avec les parties intéressées pertinentes (fournisseurs, clients, riverains, consommateurs, autres entités du groupe, etc.) que l'organisme peut les informer sur les impacts significatifs potentiels les concernant qu'il a identifiés et ainsi les maîtriser ou les influencer.
- Une partie intéressée peut aussi contribuer à la prise en compte du cycle de vie. Exemple d'une entreprise de location et entretien de linge qui achète puis récupère et met à la réforme le linge usagé via une filière choisie pour la pertinence des réutilisations induites après tri.

L'ISO 14001 n'exige pas des organismes d'aller au-delà de ce qui est en leur pouvoir, mais de mettre en œuvre les actions qu'ils peuvent mener en fonction de leurs contraintes technologiques, financières, opérationnelles, commerciales, etc.

EXEMPLE DE PERSPECTIVE DE CYCLE DE VIE

Un organisme met en œuvre un système de management environnemental qui s'applique à certains de ses produits ou services. Il a la maîtrise de certains aspects environnementaux chez des sous-traitants, car il impose le processus. Il a une capacité d'influence sur les matières premières et sur la fin de vie des produits par ses choix de conception, et sur l'utilisation de ses produits grâce à des informations fournies aux utilisateurs.



Nota : La série de Normes internationales ISO 14040 donne des précisions sur les cycles de vie.

Mot(s) clé(s) : Cycle de vie, perspective, maîtrise, influence

Date de création : 04/01/2017

Date de modification :